



DÉLIBÉRATION N° 16/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

Acquisition des parcelles n° ZL 277 –
ZL 278 – ZL 280

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire en faveur de l'agriculture, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Auvergne (SAFER) est intervenue pour le compte de la Commune de Volvic en vue d'une transaction foncière concernant les parcelles cadastrées ZL n° 277, 278 et 280 d'une superficie totale de 3 988 m², soit une superficie respective de 2 370 m², 1 018 m² et 600 m².

Ces parcelles sont situées au lieu-dit cadastral « Les Chanaux » en zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette acquisition devrait permettre à la Commune de Volvic de mettre à disposition les parcelles précitées à un agriculteur exploitant de la Commune dans le cadre de son activité.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE DE CONFIER** le portage foncier de l'opération présentée ci-dessus à la SAFER Auvergne,
- **APPROUVE** les termes de la promesse d'achat ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la promesse d'achat ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

